

## Lettre ouverte à Monsieur le Premier ministre.

Saint-Michel-de-Maurienne, le 19 juillet 2016

Monsieur Manuel Valls,

Les services du renseignement intérieur nous ont proposé une rencontre avec vous lors de votre venue en Maurienne ce 21 juillet 2016 au sujet du projet Lyon-Turin.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler, que les mauriennes et mauriens sont victimes d'un mensonge d'Etat pour le doublement du tunnel du Fréjus présenté comme une galerie de sécurité, défendue comme telle devant le Tribunal par le Préfet, et que le ministre des transports a déclaré ouverte à la circulation routière le 3 décembre 2012 en violation des engagements du gouvernement.

Nous vous rappelons également que le projet Lyon Turin n'a jamais fait l'objet d'un débat public conformément à la Loi, suite à un accord occulte entre Messieurs Louis Besson et Jacques Chirac en 2003 qui a été révélé le 4 novembre 2015 par l'émission de France3 "Pièces à conviction" dans laquelle Monsieur Besson est fier de déclarer que suite à cet accord, les services de l'Etat, qui avaient conclu à l'inutilité du projet Lyon Turin, n'ont pas été suivis (Conseil Général des Ponts et Chaussées et Inspection Générale des Finances).

La Cour des Comptes a elle également conclu au rejet de ce projet qui coûte six fois plus cher (150 millions d'euro par kilomètre) que la liaison Perpignan-Figueras en faillite depuis juillet 2015.

Le 13 juillet 2015, Michèle Rivasi, députée européenne, et Daniel Ibanez l'un de nos adhérents étaient dans la Cour de Matignon et ont été reçu par vos conseillers. A l'issue de cette rencontre, ils vous ont adressé une lettre ouverte restée à ce jour, sans réponse de votre part.

Dans les Hautes-Alpes où vous vous êtes rendu l'an dernier pour rencontrer les associations, on ne trouve pas l'argent pour faire les travaux et désenclaver la région de Briançon et vous trouvez l'argent public pour payer un tunnelier acheté à une société 100% chinoise <http://fr.nfm-technologies.com/-Historique-.html> qui ne paie pas d'impôts en France

NFM TECHNOLOGIES SAS		Page 22
Comptes annuels 31 décembre 2014 (EURO - Europe)		
<b><u>VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES</u></b>		
NEANT, pas de charge d'Impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.		
<b><u>DEFICIT REPORTABLE</u></b>		
Le montant du déficit reportable après imputation du résultat fiscal de l'exercice s'élève à 13 779 149 €.		

En Maurienne toujours, il existe un Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin (FDPITMA) régi par les articles R 1512 et suivants du Code Transports. Ce fonds se limite à subventionner le routier en transférant les bénéfices du tunnel routier du Mont-Blanc vers le tunnel routier du Fréjus (plus de 16 millions d'euros en 2015) et n'a rien fait depuis 2002 (date de sa création) pour retirer un seul camion ou financer des solutions de report des marchandises de la route vers le rail.

Monsieur le Premier ministre, les manquements à la démocratie et à la bonne utilisation de l'argent public est longue et la mort de Rémi Fraisse n'en est qu'une des étapes catastrophiques avec l'interdiction de la marche commémorative du premier anniversaire.

Nous ne pouvons donc accepter une invitation dont nous connaissons l'utilisation médiatique que vous pourriez en faire alors que les faits démontrent que vous ne respectez pas les avis des commissaires enquêteurs dans les dossiers de LGV Sud Ouest, ni les avis des services de l'Etat dans le dossier Lyon Turin.

Nous avons donc décidé de ne pas nous prêter à une opération médiatique et vous invitons à :

- annuler la décision d'ouverture à la circulation routière de la galerie présentée comme de "sécurité" au tunnel routier du Fréjus,
- à respecter les avis et recommandations de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général des Ponts et Chaussées qui demandent l'arrêt de ce projet Lyon-Turin inutile et ruineux,
- d'exiger la mise à disposition des fonds issus du trafic routier pour le financement du fret ferroviaire par le FDPITMA,
- de donner les directives pour que la voie ferrée existante soit utilisée à hauteur des capacités reconnues, au lieu de fermer les plateformes de fret ferroviaire de Modane et Saint-Jean-de-Maurienne,
- de répondre à la lettre ouverte de Mme Rivasi et M Ibanez du mois de juillet 2015.

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1397703-tunnel-lyon-turin-opacite-conflits-d-interets-manuel-valls-ce-projet-n-a-aucun-sens.html>

Telles sont les raisons qui nous mènent à décliner une invitation médiatique qui ne trouve pas de justification dans la pratique quotidienne.

Annie Collombet  
Présidente  
04 79 56 57 40

